

ANNEXE .GENT - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .GENT

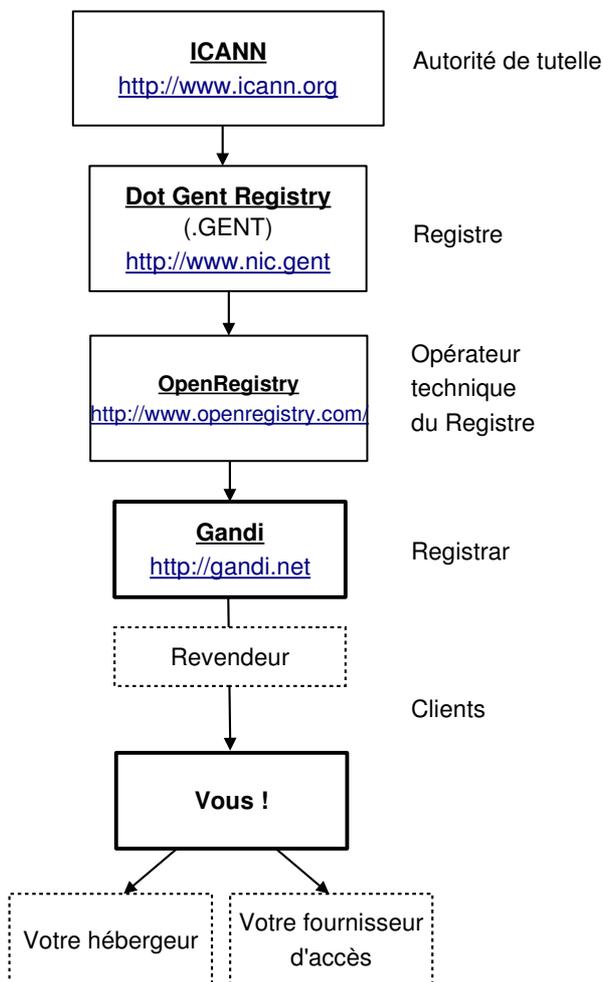
version n°1.0 du 3 septembre 2014

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .GENT supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .GENT.1. Autorité de tutelle et Registre

.GENT est une extension géographique dont le dessein est de promouvoir la ville de Gant en Belgique. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .GENT :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .GENT.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .GENT Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles

et conditions d'enregistrement spécifiques au .GENT, définies par l'ICANN et Dot Gent Registry, consultables aux adresses suivantes :

- Obligations découlant des mécanismes de protection des droits <http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMENzSHpPRUFW>
- Phases de lancement : <http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMENzSHdtRUGF>
- Politiques de résolution des litiges quant à la période Sunrise : <http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMENqd2N6RUFC>
- Politiques de l'ICANN : <http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .GENT. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .GENT est disponible à l'adresse suivante: <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/gent>

Article .GENT.3. Règles d'ouverture

L'ouverture des noms de domaine en .GENT se déroulera en 4 phases : Sunrise, période d'enregistrement limité, Landrush et ouverture générale.

La période de Sunrise se déroulera du 4 septembre au 4 octobre 2014. La phase d'enregistrement limité se tiendra du 13 octobre au 13 novembre 2014. La Landrush quant à elle se tiendra du 17 novembre au 19 novembre 2014. L'ouverture générale est prévue pour le 24 novembre 2014. Ces dates ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Les pré-enregistrements en période de Sunrise, d'enregistrement limité, de Landrush et pour l'ouverture générale sont cependant possibles chez Gandi : les commandes peuvent être formulées, mais les noms de domaine ne seront pas encore enregistrés ou réservés.

Article .GENT.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<http://www.gandi.net/domain/gent/info>

Les .GENT sont ouverts à tous.

Article .GENT.5. Période d'enregistrement limité

Avant la période de Landrush se tiendra une période d'enregistrement limité.

5.1 Règles d'éligibilité

Pour pouvoir soumettre une demande d'enregistrement d'un nom de domaine .GENT durant cette phase, il Vous faut d'abord effectuer un enregistrement dans un registre central appelé **.GENT Clearinghouse**. Le registre central validera Votre demande à l'avance et Vous demandera de rapporter la preuve de Votre droit en fournissant la documentation idoine via Internet. Le traitement des dossiers est confié à un tiers totalement indépendant du Registre. Quelle que soit la catégorie à laquelle Vous appartenez, Vous pouvez former jusqu'à 15 demandes d'enregistrement au maximum portant sur diverses combinaisons telles que décrites infra.

Les demandeurs suivants sont éligibles pour l'enregistrement d'un nom de domaine .GENT durant cette phase :

1. Les habitants de la ville de Gand :

Durant cette période, les habitants de la ville de Gand et ses environs (c'est-à-dire toutes les villes belges dont le code postal commence par le chiffre 9) peuvent former une demande.

Des justificatifs devront être communiqués au Registre. Parmi les justificatifs acceptés figurent :

- une copie ou scan de l'eID pour prouver que Vous avez des droits sur un certain nom
- une copie ou scan d'un document qui prouve que Vous habitez dans la ville de Gand ou ses environs

Les demandes d'enregistrement qui peuvent être formées pendant cette période sont toutes les combinaisons possibles de prénom(s) et de nom(s) de famille, dans lesquelles les espaces peuvent être remplacés ou non par un tiret et l'ordre des mots peut être modifié.

2. Les entreprises de la ville de Gand :

Durant cette période, les entreprises et organisations sans but lucratif établies à Gand ou dans ses environs (c'est-à-dire toutes les villes belges dont le code postal commence par le chiffre 9) peuvent former une demande d'enregistrement.

Pour ce faire, des justificatifs doivent être communiqués au Registre, parmi lesquels figurent :

- un numéro d'entreprise valide qui atteste de l'adresse du siège social
- des documents additionnels qui prouvent que l'entreprise fait des affaires depuis la région de Gand
- des preuves supplémentaires qui prouvent que Vous utilisez un nom en tant que nom commercial (photo d'une façade, ou le lettrage sur le véhicule d'une société).

Les demandes d'enregistrement doivent porter sur le nom d'entreprise à l'identique avec ou sans forme juridique dans lequel les espaces peuvent être remplacés par un tiret ou non.

3. Les services publics locaux de la ville de Gand :

Durant cette période, les services publics locaux de la ville de Gand ou ses environs (c'est-à-dire toutes les villes belges dont le code postal commence par le chiffre 9) peuvent former une demande d'enregistrement.

Les demandeurs doivent fournir tout justificatif en leur possession afin de rapporter la preuve de leur(s) droit(s).

Les demandes d'enregistrement doivent porter sur un nom de domaine identique au service public qui correspond au nom pour lequel il existerait un droit.

5.2 Règles d'attribution

Les demandes sont traitées selon la règle du premier arrivé premier servi.

Lors d'une validation et d'un paiement réussis pour le traitement du dossier, le demandeur à l'enregistrement recevra un token pour chaque nom de domaine souhaité. Il s'agit d'un code que la demandeur pourra utiliser à partir du 13 octobre 2014 -date qui marque le début de la Limited Registration Period- pour tenter d'enregistrement son nom de domaine via GANDI. Vous devrez transmettre ce token à GANDI et contacter notre support : support-fr@support.gandi.net

5.3 Conditions de remboursement

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (critères d'éligibilité non réunis, justificatifs erronés) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (si un tiers a contesté avec succès l'enregistrement du domaine...).

Article .GENT.6. Landrush

Avant l'ouverture générale se tiendra une période de Landrush.

7.1 Règles d'éligibilité

Durant cette phase, il est possible d'enregistrer n'importe quel nom de domaine .GENT disponible sans validation préalable de la demande.

6.2 Règles d'attribution

Les demandes sont traitées selon la règle du premier arrivé premier servi.

6.4 Conditions de remboursement

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué.

Article .GENT.7. « Trademark Claim Notice » période

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant la période d'enregistrement limité, la Landrush et 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Etant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Etant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

Article .GENT.8. Termes réservés et noms de domaine premium

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement : <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/gent>

(specification 5. schedule of reserved names), les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits.

L'enregistrement des noms de domaine « premium » n'est pas disponible sur Notre interface, veuillez contacter Notre service clients.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, si le nom de domaine que Vous avez pré-enregistré correspond à un nom de domaine « premium », Votre demande sera placée en « erreur » et Vous serez notifié par email. Vous aurez alors la possibilité soit de payer les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium » afin de valider Votre demande d'enregistrement soit d'annuler Votre demande. Etant précisé qu'à défaut d'avoir contacté Notre service clients et payé les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium », Votre demande d'enregistrement ne sera pas envoyée à Dot Gent Registry.

Article .GENT.9. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 an pour les demandes effectuées en période de Sunrise, d'enregistrement limité et de Landrush et de 1 à 10 ans pour les demandes effectuées pour l'ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .GENT.10. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur : <https://www.gandi.net/domain/price/detail/gent>

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques qui Vous seront communiqués par Notre service clients sur demande.

Article .GENT.11. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous acceptez que le Registre accède à Vos données personnelles et les rende publiques dans une base de données [Whois](#).

Vous reconnaissez et acceptez que le Registre peut utiliser Vos données personnelles ce qui inclut le traitement, la copie, la publication, la modification et la mise à disposition des données via le service Whois. Vous autorisez également les cocontractants et les agents du Registre à procéder aux mêmes actions en conformité avec la législation applicable en matière de

traitement et de conservation des données personnelles et de respect de la vie privée et dans la seule fin de permettre l'enregistrement de nom de domaine auprès de Gandi.

Article .GENT.12. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .GENT, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Article .GENT.13. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .GENT.14. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .GENT.15. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .GENT.16. Vos déclarations et garanties

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

En soumettant une demande d'enregistrement ou de modification, Vous reconnaissez que :

- Votre demande doit contenir des informations fiables, exactes et à jour, doit être faite de bonne foi, à des fins licites et ne doit pas enfreindre les droits des tiers ;
- Vous devez mettre à jour et corriger toute information conservée par le Registre durant l'enregistrement de Votre nom de domaine et en sus maintenir durant la durée d'enregistrement une adresse e-mail fonctionnelle ;
- Vous Vous engagez et Vous garantisiez que le nom de domaine pour lequel Vous demandez l'enregistrement ou Votre enregistrement est fait et sera fait de bonne foi, avec un dessein légal, et que Votre domaine n'enfreint pas les droits de tierces parties ;
- Vous n'utilisez pas le domaine afin de publier des contenus de nature diffamatoire ou contraire à l'ordre public et la moralité ou illégal en vertu de la loi et des règlements applicables
- Vous devez Vous soumettre de bonne foi à toute procédure, telle qu'éditée par le Registre et l'ICANN ;
- Vous devez accepter et Vous soumettre à l'ensemble des règles et politiques mises en place par le Registre.

De plus, dans le cadre d'une demande en période de Sunrise, Vous reconnaissez que le Registre et/ou ses agents sont autorisés à transmettre des informations relatives à Votre demande à TMCH, aux autres demandeurs en période de Sunrise ainsi qu'à tout tiers.

Tout justificatif, communication ou toute autre information reçue par Gandi dans le cadre des mécanismes de protection des droits peuvent être utilisés par le Registre dans le cadre des dites procédures et échangées avec des tierces parties employées par le Registre dans le but de l'assister et de contrôler ces procédures si le Registre le considère approprié.

Pour chaque document que Vous verserez afin de rapporter la preuve de Vos droits Vous Vous engagez de manière expresse et sans réserve à garantir que :

(I) Vous agissez au nom et pour le compte ou Vous avez le pouvoir suffisant pour agir au nom d'une tierce partie et que Vous avez reçu à cette fin une délégation de pouvoir valide pour transmettre les justificatifs et échanger des informations dont copie pourra être transmise au Registre à sa simple demande

(II) A votre connaissance, les justificatifs et/ou informations que Vous soumettez à Gandi sont des copies conformes et authentiques de documents originaux, sont complets, exacts, à jour et non frauduleux et versés en conformité avec le présent accord.

Vous reconnaissez et acceptez que toute infraction avec les obligations susmentionnées peut entraîner le rejet d'une demande d'enregistrement formée auprès du Registre dans le cadre du mécanisme de protection des droits et plus particulièrement des demandes concernant le respect du droit de la propriété intellectuelle faites en Votre nom. Tout manquement constaté Vous exposera à la suspension de Votre domaine en sus de toute procédure visant à obtenir réparation du préjudice causé et des sanctions prévues par la loi applicable.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre, ses sociétés affiliées et filiales, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, directeurs, préposés, cocontractants, prestataires, agents et mandataires contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats découlant de l'utilisation ou de l'enregistrement de Votre nom de domaine. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

Article .GENT.17. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- si et quand le Registre ne possède pas de données complètes, et exactes telles que décrites dans les politiques du Registre ou qu'un manquement aux politiques du Registre est constaté ou
- pour protéger l'intégrité et la stabilité du Shared Registry System et ou l'intervention et la gestion de l'extension par le Registre ou,
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- afin d'établir, revendiquer ou défendre les droits du Registre ou d'un tiers, ou d'éviter toute responsabilité civile ou pénale, réelle ou potentielle du Registre, ses sociétés affiliées, filiales, cocontractants, administrateurs, directeurs, représentants, préposés ou actionnaires, ou résultant de dommages causés à ces personnes ;
- dans l'éventualité où une décision serait rendue dans le cadre de la procédure de règlement des litiges survenus durant la Sunrise.

-fin de l'annexe .GENT-